



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

frais de scolarité

Question écrite n° 98676

Texte de la question

M. Alain Leboeuf appelle l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les conséquences de la suppression des « remises de principe » qui permettaient aux familles ayant au moins trois enfants scolarisés en même temps dans le secondaire de bénéficier d'une réduction des dépenses d'internat et de demi-pension. Ces familles bénéficiaient ainsi de 20 % de remise pour trois enfants, 30 % pour quatre enfants, 40 % pour cinq enfants et de la gratuité pour six enfants. Cette réduction était indispensable aux familles nombreuses, déjà impactées par d'autres mesures pénalisantes (réduction du plafond du quotient familial, modulation des allocations familiales, etc.). Il lui demande par conséquent quelles sont les intentions du Gouvernement pour aider les familles nombreuses à faire face à la suppression de ces remises de principe.

Données clés

Auteur : [M. Alain Leboeuf](#)

Circonscription : Vendée (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 98676

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 septembre 2016](#), page 7870

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)